

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis



Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48

☎ 02.38.35.86.57

✉ beaulieu-sur-loire@wanadoo.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr

Date de la convocation	
23 septembre 2022	
Date d'affichage	
23 septembre 2022	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	18
Votants	19

COMMUNE DE BEAULIEU SUR LOIRE CONSEIL MUNICIPAL Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX, le VINGT HUIT septembre à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, LAURENT Martine, BROUSSIN Patricia, LEMAIRE Emmanuel, MARTINET Nicolas, BRETON Nelly, DELSARTE Séverine, CHAILLOUX Marie-Laure, BITON Kevin, GAUCHER Claude, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représenté : COZETTE Laetitia représentée par BRETON Nelly.

Madame DESCHAMPS Céline a été élu(e) secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention au titre du Fonds National pour l'Archéologie Préventive (FNAP)

Suite à des constatations de fissures apparentes sur la façade avant de la Mairie, notamment de son mur pignon en pan-de-bois, diverses entreprises spécialisées ont été consultées. Il en ressort qu'une restauration du pignon sur rue, de la charpente et de la toiture soient d'une grande nécessité. Les travaux sont donc lancés.

Dans ce cadre, la commune de Beaulieu-sur-Loire a opté, sur les préconisations de l'Architecte des bâtiments de France, pour un accompagnement archéologique de ses travaux réalisé par l'INRAP, permettant ainsi de caractériser, de dater et d'interpréter les différentes composantes de la maison, de préciser son évolution et d'en restituer son état d'origine, grâce à la description, la caractérisation et à l'étude stratigraphique du monument.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Ministère de la Culture dans la cadre du Fonds National pour l'Archéologie Préventive (FNAP). Par ailleurs le dossier de subvention sera porté par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) du Loiret.

Il propose au Conseil Municipal de déposer un dossier concernant la réalisation de fouilles d'archéologie préventive.

Le montant des fouilles archéologiques étant de 39 760.12 € HT, la commune sollicite au titre du FNAP une subvention de 19 880.06 € HT (50%).

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

↳ Adopte le plan de financement ;

↳ Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Ministère de la Culture dans la cadre du FNAP pour les fouilles d'archéologie préventive ; Monsieur le Maire

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande subvention.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Jacky HECQUET

